



Public

Titulaires de l'ERP3 ou de l'IGH3 obtenus avant le 31/12/2005 ou titulaires d'une équivalence ou titulaires du SSIAP3 n'ayant pas exercé pendant 3 ans et plus.



Durée

35 heures (5 jours)



Lieu

Dans nos locaux (accès ascenseur) ou en intra dans les locaux de votre entreprise



Tarifs

650 € TTC

Prérequis : S.S.T. ou PSC1 de moins de deux ans, ERP3 ou IGH3 ou SSIAP3, aptitude médicale

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- ACCUEIL :

2- CONNAITRE ET METTRE A JOUR LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : (3h)

Connaître et mettre à jour les documents administratifs.

Les obligations en matière d'affichage.

Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13).

Suivi et planification des contrôles réglementaires.

Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc.)

3- COMMISSIONS DE SECURITE : (3h)

Rappels sur la composition, le rôle des commissions de sécurité : composition des commissions de sécurité, rôle des commissions de sécurité, missions des commissions de sécurité.

Documents à transmettre (notice de sécurité,) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)

4- REGLEMENTATION : (7h)

Evolution des textes réglementaires.

Règlement de sécurité dans les ERP, règlement de sécurité dans les IGH.

Dispositions générales, dispositions particulières et spéciales.

Rappel des textes sur les moyens de secours, rappel sur le code du travail. Rôle du chef de service de sécurité.

Incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP. Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

5- NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL : (2h)

Les Codes Civil et Pénal.

La délégation de pouvoir et la délégation de signature.

La responsabilité civile et la responsabilité pénale.

Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.

**Participants**

Maximum de 15 personnes
par session

**Dates**

Les dates de sessions sont disponibles sur
notre site internet* ou sur demande auprès
de M. LE QUINTREC (responsable formation)

**Objectifs**

Obtenir le diplôme SSIAP3 par
équivalence, satisfaire aux obligations
de maintien des connaissances. (Arr. du
02/02/2005, art. 7)

**Recyclage**

Tous les 3 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION

6- FONCTION MAINTENANCE : (2h)

Les contrats de maintenance des installations de sécurité.

Contextes d'obligations réglementaires.

Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens, les contrats avec obligation de résultat.

Différents types de contrats : le contrat de types "prédictifs", "préventifs", "correctifs" ou "curatifs".

7- ETUDE DE CAS : (3h)

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant, rappel de la méthode et Lecture de plan.

8- L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES : (2h)

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.

Les dispositions réglementaires : les commissions accessibilité; les exigences réglementaires générales; les exigences dimensionnelles et qualitatives; autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier); visite, réception par commission d'accessibilité.

9- ANALYSE DES RISQUES : (5h)

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels. Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux. Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens);

Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel). Le plan de prévention (rappel) ; Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel).

10- MOYENS DE SECOURS (2h)

Evolution des textes réglementaires :

Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications. Moyens d'alerte des secours.

Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours. Connaître et savoir exploiter un S.S.I.

11- ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE : (6h)

Organisation du service : service intégré, externalisé, mixte, notions de personnels prestataires, intérimaires. Notions de délit de marchandage.

Recrutement : élaboration d'une fiche de poste. Le profil professionnel, les qualités humaines nécessaires, le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises.

Missions, conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté, conformément à l'article GH 62 Equipements.

Les moyens de communication les horodateurs, les équipements individuels (lampe torche,..., le matériel informatique, la tenue vestimentaire, le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes etc....).

Organiser les rondes : la ronde d'ouverture et de fermeture, les rondes à horaires fixes, aléatoires, les rondes horodatées et à itinéraire programmé.

Documents du service, le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité, les documents de fonctionnement : les tableaux et plannings. La main courante, le recueil des procédures, des consignes.

VALIDATION DE LA FORMATION : Attestation de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES : Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Moyens d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (RIA).

La présence à l'ensemble des séquences de remise à niveau est obligatoire.

Une évaluation écrite est effectuée à l'entrée et à la fin de la formation. Acquisition des connaissances évaluée tout au long de la formation (après chaque module) par des questionnements directs.

A l'issue du stage de remise à niveau, une attestation est délivrée par le centre de formation.

CADRE REGLEMENTAIRE

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>

PF – Version 4 - 14/03/2024

RS5643, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - 10/12/2021



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT
Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

